Variateurs à coupure de phase Dynalite

DTE1210

Philips Dynalite prend en charge un vaste choix de variateurs compatibles avec la plupart des types de lampes. En sélectionnant le variateur adéquat pour les différents types de lampes, il est possible de choisir un nombre illimité de combinaisons de variateurs qui s'associent au sein du projet. Les variateurs Philips Dynalite utilisent une technologie de processeur de pointe et intègrent de nombreuses fonctionnalités spécifiques pour le secteur du contrôle de l'éclairage. Une résolution d'atténuation de 16 bits permet d'obtenir une gradation exceptionnellement douce dans les projets pour lesquels des transitions sans clignotement sont essentielles. Les variateurs peuvent effectuer une transition entre deux scénarios pendant une période comprise entre une seconde et 23 heures et à partir d'un message réseau unique. La programmation s'en trouve ainsi simplifiée et la transition d'un scénario à l'autre advient en douceur, une fonctionnalité qui se prête idéalement à la liaison à la lumière du jour dans les projets requérant une gestion de l'énergie.

Données du produit

Informations générales	
Remarques	Veuillez télécharger la fiche technique produit pour plus d'informations et les options de commande
Marquage CE	Marquage CE
Conforme à RoHS	Oui

Température	
Gamme de températures ambiantes	0 à +40 °C

Données du produit	
Nom du produit de la commande	DTE1210

Nom de produit complet	DTE1210
Code EOC	871016350586200
Code de commande	50586200
Code 12NC	913703022009
Code de commande local	DTE1210
Quantité par pack	1
Code EAN – Produit/Boîte	8710163505862
Conditionnement par carton	1
Codes EAN/UPC - Boîte	8710163505879

Variateurs à coupure de phase Dynalite

Schéma dimensionnel

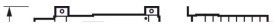

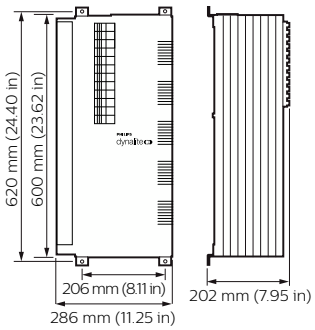

© 2023 Signify Holding Tous droits réservés. Signify ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie concernant la précision ou l'exhaustivité des informations ci-incluses et ne pourra être tenue responsable d'une quelconque action prise en conséquence. Les informations présentées dans ce document ne constituent pas une offre commerciale et ne font partie d'aucun devis ni d'aucun contrat, sauf convention contraire avec Signify. Toutes les marques commerciales sont la propriété de Signify Holding ou de leurs propriétaires respectifs.